



**RÉFLÉCHIR
AUTREMENT
AU RÔLE
DU GARÇON**

DANS LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL



**QUELS SONT LES DIFFÉRENTS
RÔLES QUE PEUT JOUER UN
GARÇON DANS LE SYSTÈME
PROSTITUTIONNEL ?**

RÉPONSE :

**PROXÉNÈTE
CLIENT
VICTIME**



**COMMENT EN VIENT-ON À
DEVENIR...**

PROXÉNÈTE ?

VICTIME ?

CLIENT ?



**EXISTE-T-IL UNE
DIFFÉRENCE ENTRE LA
PROSTITUTION
MASCULINE ET
FÉMININE ?**



**QUE RECHERCHENT-ILS
DANS CE MILIEU ?...**

**PEUT-ÊTRE SIMPLEMENT...
UNE RÉPONSE À LEUR BESOIN...**



**QUELS SONT LES IMPACTS
POUR CHACUN DES ACTEURS
DU MILIEU PROSTITUTIONNEL
S'ILS RÉPONDENT À
LEURS BESOINS
DE CETTE MANIÈRE ?**



IMPACTS POUR LA VICTIME...

- RISQUE DE BLESSURES PHYSIQUES.
- RISQUE DE BLESSURES PSYCHOLOGIQUES, TRAUMATISMES.
- ATTEINTE À LA SANTÉ PHYSIQUE.
- ATTEINTE À L'ESTIME PERSONNELLE.
- PERTE RÉPUTATIONNELLE.
- STIGMATISATION SOCIALE.



IMPACTS POUR LE PROXÉNÈTE...

- **RISQUE DE BLESSURES PHYSIQUES.**
- **ATTEINTE À L'ESTIME PERSONNELLE.**
- **IMPACTS JUDICIAIRES ET SOCIAUX.**
- **PERTE RÉPUTATIONNELLE.**



IMPACTS POUR LE CLIENT:

- **RISQUE DE CONSÉQUENCES JUDICIAIRES.**
- **RISQUE POUR LA SANTÉ PHYSIQUE.**
- **PERTES RELATIONNELLES**
- **PERTE RÉPUTATIONNELLE.**
- **STIGMATISATION SOCIALE.**



**MALGRÉ TOUS CES IMPACTS
PLUSIEURS,**

CHOISSISSENT

N'ONT PAS LE CHOIX

**DE DEMEURER DANS LE
SYSTÈME PROSTITUTIONNEL**



UN CHOIX

RÉELLEMENT ?



POURQUOI CROYONS- NOUS QUE CELA PEUT ÊTRE UN CHOIX

**EN RAISON DE CONCEPTION ERRONÉE
DE CERTAINES NOTIONS**



QUELQUES NOTIONS À REVOIR

LE CONSENTEMENT

LÉGALITÉ VS MORALE/ÉTHIQUE

L'ÉGALITÉ VS L'ÉQUITÉ



**QU'EST-CE QUE LE
CONSENTEMENT ?**



MYTHES ENTOURANT LE CONSENTEMENT

- **QUI NE DIT MOT CONSENT**
- **SI LA PERSONNE NE RÉSISTE PAS
C'EST QU'ELLE VEUT**
- **PEU IMPORTE SON ÉTAT SI LA
PERSONNE DIT OUI OU NE
S'OPPOSE PAS C'EST QU'ELLE VEUT**
- **CE N'EST PAS GRAVE D'INSISTER
POUR LA FAIRE CHANGER D'IDÉE**
- **SI JE PAIE ET QU'ELLE ACCEPTE
L'ARGENT C'EST QU'ELLE VEUT**



QUELQUES QUESTIONS À SE POSER ?

EST-CE UNE DÉCISION LIBRE ET ÉCLAIRÉE QUE
D'ACCEPTER UNE RELATION SEXUELLE EN ÉCHANGE
D'UNE RÉTRIBUTION ?

EST-CE UNE RELATION SEXUELLE DÉSIRÉE PAR LA
PERSONNE QUI SE PROSTITUE ?

EST-CE QUE L'ARGENT SERT À TOLÉRER LA
RELATION NON-DÉSIRÉE ?

EST-CE QUE LA PERSONNE LE FERAIT MÊME S'IL N'Y
AVAIT PAS DE RÉTRIBUTION ?

SI LA PERSONNE AVAIT D'AUTRES MOYENS POUR
OBTENIR LA RÉTRIBUTION EST-CE QU'ELLE
ACCEPTERAIT DE FAIRE DES ACTIVITÉS
PROSTITUTIONNELLES ?

EST-CE QUE LA PERSONNE POSSÈDE TOUTES LES
INFORMATIONS POUR ACCEPTER DES ACTIVITÉS
PROSTITUTIONNELLES ?



**EST-CE QU'UNE PERSONNE
MINEURE PEUT CONSENTIR
À FAIRE DE LA
PROSTITUTION ?**

**EN AUCUN
TEMPS**



**EST-CE QUE CES
NOUVELLES INFORMATIONS
NOUS PERMETTENT DE
RÉFLÉCHIR AUTREMENT
SUR LE MILIEU DE LA
PROSTITUTION?**



**EST-CE LÉGAL D'ÊTRE
IMPLIQUÉ DANS LE
MILIEU PROSTITUTIONNEL
AU CANADA ?**

LOI C-36, CODE CRIMINEL CANADIEN

L'ACHAT DE SERVICES SEXUELS EST CRIMINEL.

FAIRE DE LA PUBLICITÉ MOYENNANT RÉTRIBUTION, C'EST CRIMINEL.

L'OBTENTION D'UN AVANTAGE MATÉRIEL, C'EST CRIMINEL.

L'EXPLOITATION SEXUELLE SOUS TOUTES SES FORMES EST CRIMINELLE (EX : PROXÉNÉTISME).

OFFRIR DES SERVICES SEXUELS EN GÊNANT LA CIRCULATION SUR UNE VOIE PUBLIQUE, PRÈS D'UNE GARDERIE, D'UNE ÉCOLE OU D'UN TERRAIN DE JEU EST CRIMINEL.



**EXISTE-T-IL UNE
DIFFÉRENCE ENTRE CE QUI
EST **LÉGAL** ET CE QUI EST
MORAL OU ÉTHIQUE ?**



LÉGALITÉ :

**CARACTÈRE DE CE QUI EST
CONFORME À LA LOI.
ENSEMBLE DES ACTIONS QUI
SONT CONFORMES À LA LOI,
QUI NE LA TRANSGRESSE
PAS.**



MORALE:

**ENSEMBLE DE RÈGLES DE
CONDUITES, CONSIDÉRÉES
COMME BONNES DE FAÇON
ABSOLUE OU DÉCOULANT
D'UNE CERTAINE
CONCEPTION DE LA VIE.**



**EST-CE QUE CES
NOUVELLES INFORMATIONS
NOUS PERMETTENT DE
RÉFLÉCHIR AUTREMENT
SUR LE MILIEU DE LA
PROSTITUTION?**



**EST-CE QUE TOUS LES
ACTEURS IMPLIQUÉS
DANS LE MILIEU DE LA
PROSTITUTION SONT
ÉGAUX ?**



QUELQUES QUESTIONS À SE POSER...

EST-CE QUE CES RELATIONS SONT
RÉELLEMENT ÉGALITAIRES ? ÉQUITABLES ?

EST-CE QUE LES GAINS SONT PARTAGÉS DE
FAÇON ÉGALITAIRE ? ÉQUITABLE ?

EST-CE QUE LES IMPACTS VÉCUS DANS LE
MILIEU DE LA PROSTITUTION SONT PARTAGÉS
DE FAÇON ÉGALITAIRE ? ÉQUITABLE ?



**QUELLE EST LA
DIFFÉRENCE
ENTRE ÉGALITÉ ET
ÉQUITÉ ?**



QUELQUES DÉFINITIONS...

ÉGAL :

QUI A LA MÊME VALEUR, LA MÊME DURÉE, LA MÊME IMPORTANCE QUE QUELQUE CHOSE D'AUTRES.

ÉQUITABLE :

FAIT AVEC JUSTICE ET IMPARTIALITÉ.



**EST-CE QUE CES
NOUVELLES INFORMATIONS
NOUS PERMETTENT DE
RÉFLÉCHIR AUTREMENT
SUR LE MILIEU DE LA
PROSTITUTION?**



**BONNE
RÉFLEXION !**



Une publication de :

Direction programme jeunesse

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

310, boul. Cartier Ouest

Laval (Québec) H7N 2J2

Téléphone : 450 975-4150 poste 4094

Site Web : www.lavalensante.com

Rédaction

M. Francis Ouellet, criminologue, CISSS Laval

Mme Shirley-Ann Savard, TS, D.E.S.S, M.S.S, spécialiste en activités cliniques-répondante en exploitation sexuelle, CISSS Laval

Collaboration

M. Yves Paradis, M.A. sexologue, psychothérapeute, Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval,

Mme Anne-Marie Lavoie, sexologue, Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)

Mme Anne-Sophie Hollender, sexologue, Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)

Nicolas Lesieur, criminologue, Centre d'intervention en délinquance sexuelle de Laval (CIDS)

Révision linguistique :

Service des communications

Karen De La Barra, agente administrative

Diffusion

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse www.lavalensante.com

On ne peut reproduire aucun extrait de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit sur machine électronique, mécanique, à photocopier ou à enregistrer, ou autrement sans avoir obtenu, au préalable, la permission écrite de la direction du programme jeunesse du CISSS de Laval.

© Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, 2022

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN 978-2-550-91864-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-91865-3 (PDF)